

ARRÊTÉ
DE MISE EN DISPONIBILITE POUR ELEVER UN ENFANT DE MOINS DE DOUZE ANS
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE]

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.514-1 à L.514-8,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, *(le cas échéant)*

Vu le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique,

Vu la demande écrite de mise en disponibilité pour élever un enfant de moins de douze ans formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date],

Vu la date de naissance de l'enfant le [date],

Vu l'avis de compatibilité [avec ou sans réserves] de l'activité envisagée avec les fonctions exercées au cours des trois dernières années émis par l'autorité territoriale, *(le cas échéant)*

Vu l'avis du référent déontologue, *(le cas échéant)*

Vu l'avis de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique en date du [date], *(le cas échéant)*

Considérant que la disponibilité pour élever un enfant de moins de douze ans est accordée de droit pour une durée maximale de 3 années, renouvelable jusqu'aux douzième anniversaire de l'enfant,

Considérant le souhait de M. ou Mme [Nom, Prénom] d'exercer une activité privée lucrative, *(le cas échéant)*

Considérant que l'activité ainsi déclarée est compatible avec les règles déontologiques de la fonction publique, *(le cas échéant)*

ARRÊTE

Article 1 : M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est placé(e) en position de disponibilité pour élever un enfant de moins de douze ans à compter du [date] pour une durée de [durée].

Article 2 : Si, pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] souhaite exercer une activité privée, il (elle) devra en informer l'autorité territoriale, deux mois avant le début de cette activité. Le silence gardé par l'autorité territoriale au terme d'un délai de deux mois vaudra décision de rejet.

Article 3 : Pendant la durée de sa mise en disponibilité, M. ou Mme [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération. L'intéressé(e) conserve ses droits à pension dans la limite de trois ans par enfant né ou adopté à compter du 1^{er} janvier 2004.

Il (elle) conserve l'intégralité de ses droits à avancement d'échelon et de grade, dans la limite d'une durée de 5 ans pour l'ensemble de sa carrière. Cette période de 5 ans est assimilée à des services effectifs dans le cadre d'emplois.

Article 4 : M. ou Mme [Nom, Prénom] devra solliciter par écrit sa réintégration ou le renouvellement de la disponibilité trois mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours. A défaut, il (elle) pourra être radié(e) des cadres sans bénéficier de la procédure disciplinaire, après mise en demeure préalable.

Article 5 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l'agent :